# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 19 JANVIER 1879. 52me Année

DUBUQUE & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE, 19 JANVIER 1879.


☞ Lisez l'annonce des ventes par C. R. GIRARDEY, de propriétés diverses de choix, qui doivent avoir lieu SAMEDI prochain à la Bourse d'Algiers, St-Charles, pour le compte de qui appartiendra et autres.

Les capitalistes ne peuvent guère trouver de placements plus sûrs que ceux indiqués, et qui en même temps offrent autant de risques que la propriété foncière en vaut. Nous recommandons donc ceux-ci à nos lecteurs. Pour les conditions et les détails voir le plan à la vente et les annonces descriptives.

## Fautes que la Convention doit réparer.

On regardait autrefois la Législature comme une autorité bienfaisante créée pour protéger, développer et conserver les intérêts de l'Etat et en même temps pour exercer une tutelle intelligente à l'égard des villes, des paroisses et de toutes les parties de la communauté. Elles ont en effet joué ce rôle pendant nombre d'années. On ne se plaignait pas alors du suffrage universel qui, retenu dans de sages limites, ne s'aventurait guère à porter dans les assemblées législatives des hommes nouveaux, s'offrant aucune garantie de savoir, d'expérience, de fortune et même souvent de moralité. Ces conditions sont pourtant nécessaires pour faire de bons législateurs. Quand elles manquent tout à la fois et quand une assemblée n'a plus pour la conduire une majorité de membres honnêtes, capables et dévoués à leur mission, que peut-elle produire ? Rien de bon, sans doute, et c'est ce qui se voit depuis quelque douze ans.

Ce n'est plus un régime parlementaire que nous avons ; nous en avons tout au plus une parodie, et une parodie dispendieuse et ruineuse. On a calculé qu'un pareil régime parlementaire nous a coûté 100 millions en moins de douze ans. 100 millions imposés, en douze ans, à une population numériquement faible et qui avait perdu, pendant une guerre de quatre ans, un grand nombre de ses hommes les plus forts, les plus actifs et les plus robustes.

Et par qui ces millions ont-ils été levés ? par les législatures. Et par qui ont-ils été dépensés ? par les législatures. Et de ces dépenses, qu'est-il resté ? rien, rien si ce n'est une dette énorme pour l'Etat et une dette encore plus énorme pour la Nouvelle-Orléans, sa capitale. Voilà le revenant bon de ces législatures dont nous nous passons la fantaisie chaque année, et qui, chaque année, nous coûtent de grosses sommes d'argent sans qu'il en résulte le moindre avantage pour les intérêts publics. Au contraire, ces intérêts en souffrent toujours d'avantage et bientôt, si le régime dure, ils seront totalement anéantis.

Il y a dix jours seulement que la Législature siége et déjà la Chambre a ajouté deux millions cinq cent mille piastres à la dette de l'Etat, dette qui était déjà trop forte puisque nous ne pouvons pas en payer l'intérêt. Pourrons-nous mieux payer $150,000 de plus d'intérêt par an ?

En 1876, la Législature fit pour la ville dix fois plus de mal encore, en passant le bill des bons à prime qui a rivé la Nlle-Orléans à une dette de 22 millions tout en faisant banqueroute à son ancienne dette la plus respectée dans l'opinion publique et certainement la plus respectable. On voit aujourd'hui combien les conséquences de ces erreurs ou plutôt de ces extravagances législatives sont désastreuses. L'Etat ne peut plus payer, ni la ville non plus, et tous les intérêts les plus vitaux sont en souffrance. Notre commerce d'exportation est dans un véritable désarroi. Il y a dans le port 150 gros navires attendant leur fret et qui ne peuvent l'avoir. La municipalité a été si bien administrée qu'elle manque d'avenues pour le transport des cargaisons au fleuve. Les capitaines de navires se plaignent, les presses à coton se plaignent, les entrepreneurs de roulage se plaignent, tous les expéditeurs se plaignent. Et à ces plaintes, que répondent le maire et les administrateurs ? Ils répondent qu'ils n'ont pas d'argent pour faire ce qu'on demande, et en effet ils n'en ont pas. Quand l'argent viendra, il faudra l'employer à des choses plus pressées encore que le transport des cargaisons au fleuve. Il faudra l'employer à payer les écoles publiques, la police, les pompes, l'éclairage et tous les travaux de nettoyage dans les rues de la ville, sans qu'il reste jamais un cent pour faire un pavage nouveau ou pour réparer les pavages qui se détériorent.

Pour comble d'infortune, on dirait que la justice elle-même conspire contre la Nlle-Orléans en désappointant le Conseil de Ville dans les intentions qu'il a certainement à l'égard de la dette municipale, puisqu'il les a manifestées par l'organe du maire. Nous avons expliqué souvent les bonnes conséquences qu'auraient eues pour la ville un arrêt de cour suprême favorable à la demande des porteurs des anciens bons consolidés.

Cet arrêt eut amené forcément une transaction entre les diverses classes de créanciers qui n'y eussent pour ainsi dire, rien perdu eu égard à la valeur actuelle de leurs bons sur le marché, et la Nouvelle-Orléans y eut gagné de fortes sommes dont une partie aurait pu être affectée chaque année à des travaux d'amélioration ou d'assainissement devenus indispensables. Le Conseil de Ville comptait, pour réduire la dette, sur une décision qui a fait défaut, et, à la place de cette décision libératrice, la Cour Suprême a rendu un jugement qui met le Conseil de Ville à la merci de la loi de 1876. C'est cette loi qui, en autorisant les bons à prime, a reconnu les vingt-deux millions de dettes que les administrations radicales nous ont léguées. Voilà ce que la Législature de 1876 a fait pour la ville. Il est vrai qu'elle n'est pas responsable des émissions de bons autorisées par celles qui l'avaient précédée, mais en conservant ces dettes, elle n'a rien réparé. Loin de là, elle a sanctionné par sa tolérance un héritage de fraudes, de malversations, d'oppression et de gaspillage.

Y a-t-il maintenant le remède ! D'où viendra-t-il ? La Législature pouvait l'opérer. Elle avait aussi bien le droit de faire table rase pour l'Etat que de faire table rase pour la ville. Elle pouvait dire : les habitants de cet Etat ne peuvent subir des charges qui leur ont été imposées par des assemblées non élues par le peuple libre. Quand il n'y a pas de représentation, il n'y a pas de taxe. Les dettes faites par des législatures provenant d'élections viciées par des manipulations déloyales et des actes arbitraires ne comptent pas. Ces dettes n'existent pas. Il ne serait pas juste que le peuple affranchi de la Louisiane en supportât le fardeau. Si elles ne sont pas annulées tout entières, elles seront du moins réduites à des proportions supportables et l'opération sera faite de manière à ce que les hommes dettes ne payent pas pour les mauvaises.

A La Législature n'aurait pas eu le courage d'opérer ainsi, la convention fera-t-elle mieux ? Les conventionnels sont-ils constitués d'une autre matière et se sont-ils animés d'un autre esprit ? Nous l'espérons, mais nous n'en avons pas la conviction. Nous l'espérons, disons-nous, parce que l'avenir du pays dépendra du sage exercice qui sera fait

que entièrement démocratique. Elle ne pourra pas dire qu'elle n'est pas libre ; elle ne pourra pas dire que les baïonnettes pèsent sur elle et qu'on escamotera les réformes qu'elle votera. Non, tout ce qu'elle fera sera définitif, et tout ce qu'elle fera sera respecté. Cette convention sera la représentation complète et libre du parti démocrate. En travaillant à réformer le gouvernement de l'Etat et de la ville, elle travaillera pour le parti démocrate qui l'appelle. Nous croirions difficilement qu'elle pût trahir cette mission.

## La dette de ville.

L'article qui précède était écrit et même composé lorsque nous avons trouvé dans le *Democrat* un projet de règlement de la dette municipale, dont le texte formulé en bill a été déjà présenté à la Législature. Ce bill a été conçu et rédigé dans les idées de justice et d'économie que nous n'avons cessé de faire valoir nous-mêmes et nous sommes heureux de voir que ces idées ont trouvé de l'écho tout d'abord dans notre conseil de ville, qui tient à remplir consciencieusement ses promesses, et ensuite dans la Législature actuelle qui, si elle adopte le règlement dont nous parlons, comme nous en avons le ferme espoir, aura certainement bien mérité de la ville.

Ce bill de transaction prouve que nous avions bien jugé des intentions du nouveau Conseil de ville et nous n'avons rien à retrancher de ce que nous disons à ce sujet dans l'article précédent. Il s'agit d'une liquidation de compromis à peu près semblable à celle que nous avons proposée dans ces derniers temps, et qui ferait descendre le capital consolidé et final de la dette au dessous de huit millions. L'intérêt serait à 4 pour cent par an au lieu de 5, et une commission de liquidation, composée du maire, de l'administrateur des finances, de l'administrateur des comptes publics, et de quatre porteurs de bons nommés par le Gouverneur, serait autorisée à contester la constitutionnalité, la légalité ou la validité de tous les bons émis par la ville. C'est ce que nous demandons depuis six ans. Il y a donc dans ce projet de règlement deux principes excellents et qui nous sont chers, l'un d'économie et l'autre de justice, et à ce double titre, nous devons nécessairement l'approuver et nous l'approuvons.

Aussitôt que le bill sera devenu loi, tous les paiements d'intérêt cesseront sur les bons de toute origine. Cela est juste encore et depuis longtemps nous avions conseillé cette bienfaisante mesure. Elle était de toute nécessité et le Conseil en la décidant a pris un parti logique et qui profitera à tous les intérêts légitimes.

La réduction se ferait sur le pied de 40 pour cent, mais nous ne croyons pas que le Conseil de ville, qui nous semble animé d'un esprit remarquable d'équité, veuille imposer la même règle pour les bons consolidés de 1852 que pour les autres d'origine radicale. Les premiers y perdraient trop quand les autres n'y perdraient rien et même y gagneraient. Ce qui nous fait croire qu'une différence sera admise, c'est qu'une clause du bill donne au Conseil de ville le droit de transiger avec les porteurs de bons séparément et de passer un contrat avec chacun d'eux. Au surplus, l'article n'est pas très clair et a besoin d'être expliqué. Sur ce point, nous faisons nos réserves, car, en notre âme et conscience, nous ne pourrions admettre entre tous les bons une similitude parfaite de respectabilité, de légalité et de validité. Nous reviendrons sur ce sujet.

POUR LA HAVANE, L'ESPAGNE ET MARSEILLE.—Une occasion favorable s'offre aux personnes qui désirent se rendre à la Havane, à Cadix, à Barcelone ou à Marseille. Le beau et rapide steamer de la Compagnie générale transatlantique, *Martinique*, capitaine Reculoux, partira le 21 janvier pour Marseille, où il arrivera en 24 jours après avoir fait escale à la Havane, Cadix et Barcelone. On peut s'adresser pour frêt et passage à Lobligeant et courtois agent de la compagnie, M. L. Grand, Cour Gallier No. 3.

ALBIAZA A MEXICO.—Nous lisons dans le *Trait d'Union* que l'on attendait avec enthousiasme à Mexico la nouvelle de la prochaine arrivée de la compagnie lyrique de Paul Albaiza, dont Mme Albaiza est l'étoile et qui doit jouer, outre les opéras-comiques, plusieurs opéras, *Lucie*, *Hamlet*, *Faust*, *Martha La Traviata* et des opérettes.

BAL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE.—La Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, qui compte de onze à douze cents membres, a, pendant la dernière épidémie, donné l'assistance médicale tant réclamée par plusieurs centaines de ses membres et leurs familles, et fait face à toutes ses dépenses désagréablement augmentées, avec ses seules ressources. Le bal annuel qu'elle donne est une des ressources régulières de son budget, et il est à désirer que cette année le produit de ce bal soit aussi fructueux que possible. Nous faisons donc appel à tous les résidents français et à tous ceux qui sont sympathiques à l'œuvre de la société, dont l'action s'étend à une population de cinq à six mille personnes, pour qu'ils contribuent à grossir la recette en prenant un ou plusieurs billets. Le bal aura lieu le samedi 1er février à la salle St. Patrick. Le prix des billets est de deux piastres. On peut s'en procurer auprès de tous les sociétaires.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—L'opéra à la Nouvelle-Orléans, voilà une nouveauté qui mérite d'exciter un vif intérêt dans une ville qui compte tant d'amateurs de représentations lyriques. Si nous avons le regret de n'avoir plus l'opéra français en permanence au théâtre de l'Opéra, nous devons savoir gré au directeur des Variétés, M. Hall, d'avoir fait un engagement qui nous permettra d'entendre des œuvres françaises comme *Mignon*, *Faust* et autres.

Demain soir, lundi, la courte saison annoncée s'ouvrira avec *Mignon* et tout annonce qu'il y aura salle comble.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Ce soir, la dernière représentation de Milton Nobles, avec un spectacle corsé, composé de "L'Homme du Peuple" et du "Phœnix".

Lundi, pour une courte saison, Miss Fanny Davenport, la belle et grande reine du théâtre américain, paraîtra dans "Pique", secondée par M. Ed. Price et la fameuse compagnie dramatique de Spaulding.

Miss Fanny Davenport est une magnifique femme, d'un beau physique et d'une brillante prestance, dont le costume est toujours recherché et riche. Le rôle qu'elle joue dans "Pique" a été créé pour elle et elle le représente d'une manière parfaite. La présence de Fanny Davenport suffit pour faire salle comble.

THÉATRE ST-CHARLES.—Ce soir "David Garrick" avec Boniface, et la comédie appelée "As Green as Grass." Cette dernière pièce abonde en traits plaisants et ne peut manquer d'avoir grand succès.

Grande vente de marchandises séchées — Lire publique dans une autre colonne de ce numéro l'annonce de la vente de M. L. Byrne & Cie., rue du Canal, No 163, annonce qui mérite de fixer l'attention des personnes de la ville et de la campagne. Il y est question d'une vente de marchandises sèches d'après de gros prix d'une très grande réduction, en égard à l'importance du temps depuis trois années qu'elles sont en magasin, propres de la saison. La maison Byrne & Cie. n'est pas moins distinguée dans ses ventes par la grande somme d'affaires qu'elle traite que par la variété de ses marchandises, et ces dernières peuvent être citées pour les réductions de prix qu'elle annonce ne sont nullement exagérées. Sur demande, des échantillons de marchandises seront envoyés gratuitement dans toutes les parties du pays.

Spécialité en fait de gravures d'oeuvres vivantes, en cette saison d'hiver pour lits, matelas, glaces à trumeau, à tête bas prix, à l'ancien magasin des meubles de J. B. Hubbard, coin Bienville et Perdido.

Achetez votre thermomètre aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 3 rue Commerce.

## GOULD'S GAZETTEER.

Nous sanctionnons une œuvre qui ne peut manquer d'avoir un grand retentissement dans la Vallée du Mississippi. C'est la *Gazetteer* de Gould, entreprenant éditeur-libraire de St-Louis, qui en a conçu le projet et qui en a commencé déjà l'exécution. Ayant compris tout de premier l'importance immense que doit prendre pour le commerce d'Amérique et du monde un cours d'eau qui traverse nombre d'Etats avec de forts populations et des climats divers, M. Gould a pensé qu'un ouvrage, donnant sur cette vaste région fluviale la description exacte des richesses naturelles qu'elle renferme, rendrait d'immenses services aux émigrants européens, aux riverains américains eux-mêmes, aux commerçants, aux propriétaires de bateaux à vapeur ou de barges, aux capitalistes enfin de tous les genres de produits et de marchandises. De pareils renseignements sur la navigation du Mississippi et de ses affluents principaux, sur les diverses qualités du sol qui en forme les rives et sur les productions particulières à ce sol, sont réellement précieux. Aussi beaucoup de gens attendent-ils avec un vif intérêt la publication annoncée de M. Gould qui a reçu de la Chambre de Commerce de St-Louis un encouragement des plus flatteurs. Déjà un grand nombre d'exemplaires a été retenu pour l'Europe où les ressources de la vaste Vallée sont peu connues et où elles donneront lieu à beaucoup d'exportation. En lisant le *Gazetteer du Mississippi*, on désirera naturellement voir ce fleuve et les campagnes qu'il arrose. Le Lord dame pourra y gagner des émigrants, des colons dont elle a tant besoin, et c'est à la Nlle Orléans, qui en a plus besoin encore, qu'il appartient de faire à l'œuvre de M. Gould un accueil empressé. Le livre, illustré de quantité de croquis, de vignettes et de portraits, aura de 800 à 1000 pages in-octave et sera imprimé sur un papier magnifique avec beaucoup de soin et d'éclat.

Remise.—Parmi les dentistes de la Nlle-Orléans qui se sont acquis une réputation méritée, nous devons citer M Joseph C. Sierra dont le cabinet est rue Dauphine, No. 191, entre Ste-Anne et Dumaine. Il exécute avec beaucoup d'habileté les opérations les plus délicates. Place au centre du 2e district, il possède une clientèle nombreuse et qui tend chaque jour à s'accroître.

M. E. B. Lhoste, commis en change et escompte de la Louisiana National Bank de la Nouvelle-Orléans, certifie qu'il a en sa collection pour le compte de la Chase National Bank, 104 Broadway, New-York, la moitié du billet No 63375, tirage 4 numéros simples, classe A, Loterie de la Louisiane, qui a gagné le premier gros lot de trente mille piastres au tirage du 14 janvier 1879, et que le montant lui en a été promptement payé sur présentation aux bureaux de la compagnie.

Quincaillerie.—L'attention des personnes de la ville et de la campagne est appelée sur l'annonce de la maison de quincaillerie G. Pitard, établie rue du Canal, entre Rampart et Basin. On trouvera à cet établissement un assortiment complet que variété de toutes sortes d'articles de quincaillerie américaine et française. La maison Pitard est seule ici chargée de la vente du "Red Seal" de St-Louis. Voir l'annonce pour l'énumération des articles d'acier d'allemagne plus particulièrement à l'attention du commerce de général.

Grande réduction dans le prix des chansaures au Magasins Rouge, coin des rue Royale et Dumaine.

## L'OPINION DU PRÉSIDENT MAC-MAHON.

Si retiré que soit le maréchal de la politique active, on attache une certaine importance à savoir ce qu'il pense de la situation présente et des circonstances qui pourraient entraîner sa démission. Le *Moniteur universel* a donné sur ce point des détails qui n'ont point été contestés.

"Le président de la République croit à la durée de son ministère, dont certains membres ont gagné ses sympathies. Entre M. Dufaure et lui, la confiance est étroite et absolue ; il professe la plus grande estime pour les talents et pour la personne de M. de Freycinet ; il est convaincu que ses ministres survivront aux difficultés actuelles, et le garde des sceaux n'a pas eu de peine à le décider aux quelques modifications dont nous avons parlé, et qui portent spécialement sur le ministère de la guerre. La conviction du maréchal sur ce point est telle qu'il ne paraît pas avoir encore envisagé l'hypothèse d'un nouveau cabinet, restant prêt d'ailleurs à faire ce que les circonstances exigeront.

Jusqu'ici, ce qui semble l'avoir le plus préoccupé, c'est la possibilité de la mise en accusation des anciens ministres du 16 mai. Sur ce sujet, il s'exprime avec une netteté absolue. Si la mise en accusation était prononcée, il se retirerait sur-le-champ ; il l'a dit en plein conseil dans des circonstances qui qui vivement ému les ministres, il l'a répété depuis et saisit toutes les occasions de faire connaître son opinion sur ce point. Prévoyant le cas où la gauche, dans un accès de conseils de M. Gambetta, renoncerait à la mise en accusation, mais voudrait y substituer, à titre de manifestation parlementaire, un vote de défiance, le maréchal estime que le devoir de son ministère serait d'abord de tout faire pour l'empêcher, et s'il ne le pouvait, de faire entendre une protestation. Dans sa pensée, c'est cette protestation seule qui pourrait lui permettre de conserver ses fonctions.

Nous soumettons en mesure de garantir la véracité de ces informations.

Nous n'y ajouterons qu'un mot, c'est qu'il n'est pas exact de prétendre, ainsi qu'on l'imprime à tout instant, qu'il y a, de la part du maréchal, le parti-pris de ne pas recevoir M. Gambetta ou de décliner son concours ministériel, s'il devenait nécessaire d'y faire appel.

—Nous avons indiqué, aux dernières nouvelles, l'idée fondamentale développée par le comte Arnim dans sa brochure sur la question ecclésiastique.

Dans cette même brochure, le comte Arnim rapporte que M. Thiers, peu de jours avant le 24 Mai, disait à l'ancien ambassadeur allemand, en faisant allusion au *Kulturkampf* :

"Je veux bien admettre que M. de Bismarck est un homme remarquable, mais ce que je ne comprends en aucun cas, c'est sa politique religieuse. Il se brûlera, il se brûlera. Vers la fin de la bataille de Waterloo, Napoléon se désespérait. Alors un grand coquin, le fournisseur Ouvrard, s'approche de lui et lui dit : "Sire, les Anglais ont perdu énormément de monde. — Oui, répondit l'empereur, mais moi j'ai perdu la bataille." M. de Bismarck pourra dire un jour : "L'Eglise a perdu énormément, mais moi j'ai perdu la bataille. — Il se brûlera, il se brûlera."

—Le *XIXe Siècle* dit qu'on attend à Paris par le prochain paquebot la tête du fameux chef canaque Atai, principal instigateur de la révolte, un pur type néo-calédonien, tué par les troupes françaises dans les premiers jours de septembre. La gouverneur de la Nouvelle-Calédonie en a récemment annoncé l'envoi au Muséum d'histoire naturelle.

—Les journaux des Basses-Alpes annonce que le Conseil municipal de Mirabeau a voté 1,500 francs pour l'érection, sur une des places de la commune, de la statue de Mirabeau.

Le célèbre tribun réside longtemps dans le château qui a donné son nom à cette localité. Mais les ressources de la commune étant insuffisantes, un appel sera fait à la France républicaine.

—Le *Figaro* annonce que M. le duc de Nemours va quitter Pholtel qu'il occupe rue de Berry, pour s'installer avenue du Bois de Boulogne, dans un immeuble qu'il vient d'acheter à la famille Monpelas pour le prix de 2 millions. C'est l'hôtel orné d'arcades qui se trouve à gauche en entrant dans l'avenue, et qui ouvre en même temps sur l'avenue d'Eylau.

Le même journal dit qu'on procède depuis quelques jours au déménagement de M. Rouher, rue de l'Elysée. On sait que l'hôtel habité par l'ancien ministre d'Etat fait partie du lot d'immeubles acquis tout récemment par le baron Hirsch. L'acquéreur désirant prendre possession immédiate, M. Rouher, qui était logé là, par *vax-imperatrix*, a dû transférer en hâte son domicile en un autre lieu.

Il faut que la moitié du notre stock de chaussures soit vendue dans trente jours. C'est une vente exceptionnelle. Venez donc profiter de l'occasion que vous offre le Magasin Rouge, coin des rues Royale et Dumaine.

Pittsburg, Anthracite et Canal anglais à bas prix chez Hy. J. Montagnet.

Publicité Audacieuse.—Cette fabrique de [illegible] a fait une [illegible] publicité [illegible] Nouvelle-Orléans. Elle a [illegible] [illegible] [illegible]